



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-7-8-171

OBJET : CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance



2022D-7-8-171

OBJET : CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 4 décembre 2015 a approuvé la transformation du Pays Garonne Gascogne en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), structure porteuse du Contrat Régional Unique, prenant la suite du Contrat de Pays.

Le Contrat Régional Unique issu des politiques régionales permettait d'aider des projets communautaires ou communaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les axes définis en concertation avec la Région. Il vient d'être remplacé par le Contrat Territorial Occitanie.

Ce contrat, comme le précédent, permet de faire converger des aides de l'État, du Département, et des Communautés de Communes en fonction de leurs lignes d'intervention.

Les projets communaux, inscrits, tant dans le cadre du Contrat Régional Unique que du Contrat Territorial Occitanie bénéficient à l'instar de la Dotation Spécifique Contrat de Pays, d'une **dotations spécifique de 20%** avec un plafond de dépense subventionnable de 760 000 €.

C'est dans ce cadre que le Président propose d'examiner les dossiers suivants tels qu'ils ont été inscrits à la **programmation 2020, 2021 et 2022 du Contrat Territorial Occitanie (CTO) et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020 et 2022 (CRTE)** et tels qu'ils ont été présentés à la commission prospectives financières qui s'est réunie le 10 Octobre 2022 :

◄ Commune d'AUVILLAR

Hôtel de l'Horloge :

- Rénovation : accessibilité – Sécurité – Incendie
- Inscrit CTO 2020-2
- Montant des travaux : 19 360,00 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- Fonds de concours proposé à 20 % : **3 872,00 €**

◄ Commune de BARDIGUES

Réhabilitation logement communal

- Inscrit au CTO 2020-2 et CRTE 2022
 - montant HT des travaux : 242 000,00 €
 - fonds de concours sollicité 13,93 %
 - fonds de concours proposé : 8,78 % : **21 240,00 €**
- (non dépassement de la règle des 80 % de subventions)*

◄ Commune de GASQUES

Réfection Mairie

- Inscrit au CTO 2021-2 et CRTE 2022
- montant HT des travaux : 290 000,00 €
- fonds de concours sollicité 14,00 %
- fonds de concours proposé : 14,00 % : **40 480,00 €**

◄ Commune de GRAYSSAS

Réfection toiture Chapelle Saint Martin

- Inscrit au CRTE 2022
- montant HT des travaux : 2 272,00 €
- fonds de concours sollicité 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : **455,00 €**

◄ Commune de VALENCE D'AGEN

Aménagement aire de services pour campings cars

- Inscrit au contrat Occitanie bourg centre
- montant HT des travaux : 24 885,00 €
- fonds de concours sollicité 40,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : **4 977,00 €**

◄ Commune de POMMEVIC

Acquisition immeuble immobilier : les Aygues

- Inscrit au CTO 2019-2
- montant HT des travaux : 61 600,00 €
- fonds de concours sollicité 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : **12 320,00 €**

Installation vidéo-protection

- Inscrit au CRTE 2022
- montant HT des travaux : 104 904,93 €
- fonds de concours sollicité 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : **20 981,00 €**

◄ Commune d'ESPALAIS

Rénovation énergétique salle usage multi services

- Inscrit au CTO 2021-1 et CRTE 2022
- montant HT des travaux : 336 720,00€
- fonds de concours sollicité 14,00 %
- fonds de concours proposé : 14,00 % : **47 140,00 €**

◄ Commune de GOLFECH

Rénovation du Centre Technique Municipal

- Inscrit au CTO 2022
- montant HT des travaux : 326 610,00€
- fonds de concours sollicité : 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 65 322,00 €

◄ Commune de PERVILLE

Aménagements salle des fêtes : accès - isolation

- Inscrit au CRTE 2022
- montant HT des travaux : 99 000,00€
- fonds de concours sollicité : 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 19 800,00 €

Extension cimetière : Jardin souvenir - Colombarium

- Inscrit au CTO 2022
- montant HT des travaux : 6 200,00 €
- fonds de concours sollicité : 20 %
- fonds de concours proposé : 1 240,00 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

◄ Commune d'AUVILLAR

Hôtel de l'Horloge :

- Rénovation : accessibilité – Sécurité – Incendie
- Inscrit CTO 2020-2
- Montant des travaux : 19 360,00 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- Fonds de concours proposé à 20 % : 3 872,00 €

◄ Commune de BARDIGUES

Réhabilitation logement communal

- Inscrit au CTO 2020-2 et CRTE 2022
 - montant HT des travaux : 242 000,00 €
 - fonds de concours sollicité 13,93 %
 - fonds de concours proposé : 8,78 % : 21 240,00 €
- (non dépassement de la règle des 80 % de subventions)

◄ Commune de GASQUES

Réfection Mairie

- Inscrit au CTO 2021-2 et CRTE 2022
- montant HT des travaux : 290 000,00 €
- fonds de concours sollicité 14,00 %
- fonds de concours proposé : 14,00 % : 40 480,00 €

◄ Commune de GRAYSSAS

Réfection toiture Chapelle Saint Martin

- Inscrit au CRTE 2022
- montant HT des travaux : 2 272,00 €
- fonds de concours sollicité 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 455,00 €

◄ Commune de VALENCE D'AGEN

Aménagement aire de services pour campings cars

- Inscrit au contrat Occitanie bourg centre
- montant HT des travaux : 24 885,00 €
- fonds de concours sollicité 40,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 4 977,00 €

◄ Commune de POMMEVIC

Acquisition immeuble immobilier : les Aygues

- Inscrit au CTO 2019-2
- montant HT des travaux : 61 600,00 €
- fonds de concours sollicité 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 12 320,00 €

Installation vidéo-protection

- Inscrit au CRTE 2022
- montant HT des travaux : 104 904,93 €
- fonds de concours sollicité 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 20 981,00 €

◄ Commune d'ESPALAIS

Rénovation énergétique salle usage multi services

- Inscrit au CTO 2021-1 et CRTE 2022
- montant HT des travaux : 336 720,00€
- fonds de concours sollicité 14,00 %
- fonds de concours proposé : 14,00 % : 47 140,00 €

◄ Commune de GOLFECH

Rénovation du Centre Technique Municipal

- Inscrit au CTO 2022
- montant HT des travaux : 326 610,00€
- fonds de concours sollicité : 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 65 322,00 €

† Commune de PERVILLE

Aménagements salle des fêtes : accès - isolation

- Inscrit au CRTE 2022
- montant HT des travaux : 99 000,00€
- fonds de concours sollicité : 20,00 %
- fonds de concours proposé : 20,00 % : 19 800,00 €

Extension cimetière : Jardin souvenir - Colombarium

- Inscrit au CTO 2022
- montant HT des travaux : 6 200,00 €
- fonds de concours sollicité : 20 %
- fonds de concours proposé : 1 240,00 €

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives

Olivier.RENAUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

24 NOV. 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

24 NOV. 2022

AR Préfecture

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221110-2022D_7_8_171-DE
Numéro d'acte :	2022D_7_8_171
Date de décision :	10/11/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)
Fichier acte :	2022D-7-8-171 CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	24/11/2022 14:29:41
Date de réception de l'AR :	24/11/2022 14:39:53